RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande de restriction de circulation formulée par Madame Karelle JEUSLIN de la société SUEZ Eau France SAS, située Visio Hdf 258 Roland Moréno 59410 ANZIN, afin de pouvoir réaliser des travaux de réparation de suspicion de fuite au 103 du Général de Gaulle à partir du 28 février 2023 pour une durée de 2 jours calendaires, **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

- **Article 1 :** Il convient pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de réglementer la circulation comme suit à proximité du chantier au droit des travaux :
 - Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds,
 - Basculement de la circulation sur la chaussée opposée,
 - La vitesse sera limitée à 30 km/h.
- **Article 2 :** Le stationnement sera interdit à proximité du chantier au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds, sauf ceux du chantier.
- Article 3: La signalisation correspondante sera mise en place par la société en charge des travaux.
- Article 4: Le présent arrêté sera adressé à :
 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
 - Madame Karelle JEUSLIN, société SUEZ Eau France SAS.

Article 5: Certifié exécutoire après notification le 28 février 2023.

Fait à Zuydcoote, 28 février 2023

Le Maire,

Florence VANHILLE